Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_42-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)
Absent	Monsieur Régis BEELDENS
Secrétaire de séance	Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-42 **ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor est au service des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, et sur divers domaines de l'énergie.
C'est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.

Ce dernier nous sollicite afin que la Ville de Langueux puisse désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de cette structure.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral le 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier, à savoir : 2 titulaires et 2 suppléants,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_42-DE

Je vous propose :

⇨ de désigner :

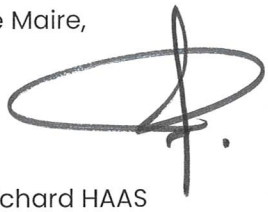
titulaire 1 : **M. Jean-Yves HINAULT**	suppléant 1 : **M. Régis BEELDENS**
titulaire 2 : **M. Danick PICHOT**	suppléant 2 : **M. Guillaume HAMON**

⇨ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,

Rault Nizette

Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI